

NATIONS UNIES
Assemblée générale
QUARANTE-CINQUIÈME SESSION
Documents officiels

PREMIERE COMMISSION
46e séance
tenue le
mercredi 28 novembre 1990
à 10 heures
New York

PROCES-VERBAL DE LA 46e SEANCE

Président : M. RANA (Népal)

SOMMAIRE

Débat général, examen des projets de résolution concernant la sécurité internationale et décisions à leur sujet (*suite*)

Rapport du Conseil économique et social (Chapitre III, section D)

Le présent compte rendu est sujet à rectifications.

Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission

Distr. GENERALE
A/C.1/45/PV.46
7 décembre 1990

FRANCAIS

La séance est ouverte à 10 h 45.

POINTS 68, 69, 70 ET 12 DE L'ORDRE DU JOUR (suite)

DEBAT GENERAL, EXAMEN DES PROJETS DE RESOLUTION CONCERNANT LA SECURITE INTERNATIONALE ET DECISIONS A LEUR SUJET

RAPPORT DU CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL (CHAPITRE III, SECTION D)

M. VASILYEV (République socialiste soviétique de Biélorussie)

(interprétation du russe) : Monsieur le Président, permettez-moi d'abord de vous féliciter des remarques liminaires que vous avez faites pour décrire la situation mondiale actuelle, qui comporte une nouvelle approche en vue de garantir la sécurité internationale et souligne la nécessité d'une participation de tous les Etats à l'élaboration d'un nouveau concept de sécurité. Nous aimerions également remercier M. Vasilij S. Safronchuk, Secrétaire général adjoint, de son apport constructif aux travaux de la Première Commission.

Il y a 20 ans, l'Assemblée générale a adopté la Déclaration sur le renforcement de la sécurité internationale, ce qui s'est révélé un événement notable dans la vie de la communauté internationale. Le temps a montré que les principes du développement des relations internationales énoncés dans cette déclaration dans le strict respect de la Charte des Nations Unies ne sont pas théoriques et détachés de la réalité; ils ont un énorme potentiel pratique. Ce potentiel commence aujourd'hui à se faire sentir pleinement alors que le monde acquiert de nouvelles caractéristiques et que la guerre froide est remplacée par une nouvelle ère dans les relations internationales. L'Europe a finalement surmonté et achevé la seconde guerre mondiale. On a réussi à éliminer toute une catégorie d'armes nucléaires. Il y aura bientôt un accord entre l'Union soviétique et les Etats-Unis sur la réduction des armes nucléaires stratégiques. La communauté internationale manifeste de façon de plus en plus réaliste sa volonté d'interdire et d'éliminer les armes chimiques. Au cours de l'année écoulée, des progrès réels ont été accomplis dans la solution des conflits régionaux par des moyens politiques.

M. Vasilyev (RSS de Biélorussie)

La réunion au sommet à Paris la semaine dernière des Etats qui participent à la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe (CSCE) est un événement historique de première importance. Les résultats de cette réunion et les documents qui y ont été signés, sont la preuve que les bases d'un nouvel édifice européen ont été posées à Paris. Dans la "Charte de Paris pour une nouvelle Europe", les chefs d'Etat et de gouvernement des pays qui participent à la CSCE déclarent :

"Avec la fin de la division de l'Europe, ils s'efforceront de donner une nouvelle qualité à leurs relations dans le domaine de la sécurité, en respectant pleinement le libre choix que chacun conserve à cet égard. La sécurité est indivisible, et la sécurité de chaque Etat participant à la CSCE est liée de façon indissoluble à la sécurité de tous les Etats participant à la CSCE. C'est pourquoi ils s'engagent à coopérer en vue du renforcement de la confiance mutuelle et la sécurité et en vue de la promotion du contrôle des armements et du désarmement."

On ne saurait surestimer la contribution de la réunion de Paris à la sécurité universelle ni l'importance des accords signés par 22 Etats européens relatifs à une réduction sans précédent des armements classiques sur le continent et à la non-agression. Dans la Charte de Paris, les Etats européens ont pris, notamment vis-à-vis de l'ONU, plusieurs engagements politiques importants, qui ouvrent de nouvelles perspectives de coopération.

La République socialiste soviétique de Biélorussie suit de près l'évolution des processus sur le continent européen, car elle considère l'idée d'une maison européenne commune comme une garantie de la sécurité de son propre avenir. L'objectif d'un statut non nucléaire et neutre pour la Biélorussie, proclamés par la République, ne peuvent être atteints que dans le cadre de la construction de cette maison. C'est pourquoi la Biélorussie a l'intention de participer activement à la construction de cette maison et à la transformation du continent en une zone commune dans les domaines de l'économie, de l'environnement, de la culture, du droit et de l'information. C'est pour cette raison que les résultats du sommet de Paris ont été accueillis avec une satisfaction particulière dans notre République. Nous croyons que par la suite, l'évolution du processus européen commun tiendra compte des nouvelles réalités politiques européennes qui se fondent sur le libre choix des peuples dont l'importance est évidente dans la Charte de Paris, y compris l'extrait que nous venons de vous citer.

M. Vasilyev (RSS de Biélorussie)

Nous pensons comme le Secrétaire général des Nations Unies qu'une "idée plus large - et plus juste - de la sécurité, qui en embrasse tous les aspects, est précisément celle que l'ONU prône depuis toujours."

(A/45/1, section I, par. 5)

Il ne peut faire de doute qu'un rôle positif a été joué dans le lancement de ce processus par l'initiative bien connue des pays de l'Europe de l'Est relative à une approche globale de la sécurité internationale. L'un des objectifs fondamentaux de cette initiative était d'encourager un large dialogue international aux Nations Unies sur les moyens d'assurer la sécurité, qui nous permettraient de nous engager dans des actions concrètes et de planifier les mesures à prendre pour atteindre cet objectif.

La présentation de l'initiative commune soviéto-américaine lors de la dernière session de l'Assemblée générale en vue de renforcer la paix, la sécurité et la coopération internationales et suivie de l'adoption par consensus de la résolution correspondante a été un événement d'une importance exceptionnelle. Et bien que de très nombreux obstacles restent à franchir, un effort réel est fait pour établir une nouvelle norme de dialogue international aux Nations Unies, caractérisé par l'examen pratique des problèmes depuis longtemps en suspens.

La preuve qu'il existe à l'ONU un consensus sur cette question est que plus de 40 Etats largement représentatifs des principales forces politiques du monde d'aujourd'hui se sont portés coauteurs du projet de résolution soviéto-américain.

Dans ce monde nouveau, le rôle des Nations Unies revêt une importance considérable pour la mise en oeuvre de la déclaration commune soviéto-américaine du 3 octobre 1990, "Responsabilité en matière de paix et de sécurité dans un monde en évolution" (A/45/598, annexe). Ce document exprime notamment le désir de l'URSS et des Etats-Unis d'Amérique de coopérer avec tous les membres de l'ONU pour accroître les efforts des Nations Unies visant à renforcer la paix et la sécurité internationales dans tous leurs aspects en améliorant le fonctionnement de l'ONU dans le domaine de l'établissement et du maintien de la paix.

De nombreuses idées visant à développer au maximum le potentiel de l'ONU dans le domaine de l'établissement de la paix figurent dans le mémorandum de l'Union des Républiques socialistes soviétiques du 10 octobre 1990 intitulé "L'Organisation des Nations Unies dans un monde libéré des affrontements", qui propose "d'élaborer, en

M. Vasilyev (RSS de Biélorussie)

conférant à l'ONU un rôle central, une stratégie intégrale d'association à l'échelon mondial pour les années 90 et le début du siècle suivant" (A/45/626).

Cependant, le lancement d'un nouveau processus au plan mondial n'est pas facile. A ce propos, la Biélorussie partage les graves préoccupations que suscitent dans le monde entier les événements du golfe Persique, où l'Iraq a commis une agression non provoquée et annexé un Etat voisin souverain. La Charte des Nations Unies et les normes universellement reconnues du droit international ont ainsi été foulées aux pieds. Ce qui est peut-être le plus dangereux, c'est que ces événements, même s'ils ne tuent pas dans l'oeuf ce nouveau système de relations mondiales, pourraient le geler pour longtemps avec des conséquences incalculables. Ce danger, qui est certes reconnu, confère une urgence supplémentaire aux efforts pour résister aux actes de l'agresseur. La réaction rapide et efficace de la communauté internationale et la solidarité sans précédent des membres du Conseil de sécurité qui s'est manifestée au moment de la crise sont, à notre avis, des signes prometteurs d'un avenir de sécurité dans cette région et dans le monde entier. Nous espérons que lors de la réunion de demain, à laquelle participeront des ministres des affaires étrangères, le Conseil de sécurité déterminera le moyen permettant de résoudre la crise et de tirer profit de toute la série de mesures prévues par la Charte avant que l'action militaire ne devienne inévitable.

Comme des représentants de plusieurs pays l'ont déjà souligné dans leurs déclarations, la question de la sécurité universelle ne comporte pas seulement des aspects militaires et politiques. Pour que le monde vive dans la sécurité, il faut également passer à une nouvelle structure des relations économiques internationales fondées sur les principes de la justice et de l'égalité, résoudre les problèmes de l'environnement et d'autres problèmes mondiaux, et élargir encore le dialogue pratique et concret sur les questions d'ordre social et humanitaire.

Compte tenu de l'évolution positive des événements en Europe de l'Est et dans le monde en général, le lancement de processus similaires dans la région méditerranéenne devient encore plus urgent. Nous souhaitons que les initiatives bien connues visant à réduire la confrontation militaire, à renforcer la confiance et à développer une coopération complète fassent l'objet d'un examen sérieux afin qu'elles aboutissent à des résultats concrets.

La situation internationale en pleine évolution et la pratique de telles relations en temps de paix passent par une évolution correspondante de l'ONU,

M. Vasilyev (RSS de Biélorussie)

c'est-à-dire par le développement et le renforcement de son rôle dans le domaine de l'établissement de la paix et par sa transformation en un mécanisme efficace et en un centre où les Etats peuvent convenir des modalités de règlement des grands problèmes internationaux.

La délégation de la République socialiste soviétique de Biélorussie est prête à appuyer des solutions allant dans ce sens et qui visent à promouvoir l'édification d'un monde de sécurité, non violent et, à terme, non nucléaire.

M. PAWLAK (Pologne) (interprétation de l'anglais) : Il y a près de 12 ans, l'Assemblée générale des Nations Unies a adopté, à l'initiative de la Pologne, la Déclaration sur la préparation des sociétés à vivre dans la paix. Sans vouloir exagérer indûment l'importance de cette initiative polonaise et le rôle qu'a joué cette déclaration elle-même, il semble légitime de dire que cette déclaration a suscité un nouveau courant de pensée et d'action grâce auquel le développement serein et harmonieux de l'individu est associé à la promotion d'un environnement international sûr, à la transformation pacifique de la réalité et à une claire vision de l'avenir.

Le mot d'ordre de la préparation à vivre dans la paix était sous-tendu par un message plus profond : construire une vision pacifique et positive du monde et susciter l'engagement le plus large possible des sociétés, en particulier des jeunes générations, afin de faire de cette vision une réalité. Dans les réponses qu'ils ont présentées au Secrétaire général, de nombreux gouvernements ont fait mention d'un grand choix d'efforts que pourraient faire les gouvernements et les populations; les réponses ont contribué à l'idée de la préparation à vivre dans la paix et démontrent qu'il est possible de faire de cette idée une réalité dans un environnement extérieur et intérieur donné.

M. Pawlak (Pologne)

Les changements profonds qui ont eu lieu en Pologne et dans le reste de l'Europe au cours des deux années écoulées ont démontré, dans les circonstances nouvelles, la validité des dispositions de la Déclaration sur la préparation des sociétés à vivre dans la paix. Les changements en Pologne n'ont pas menacé la sécurité des autres pays ni perturbé la paix dans la région. La paix est restée le bien supérieur qui permet au peuple polonais d'exercer son droit à la pleine souveraineté et à l'indépendance associées à l'inviolabilité d'autres droits de l'homme fondamentaux.

La Pologne souhaite renforcer ses liens avec l'Europe dans son ensemble et avec son système de valeur bien établi, son amour de la liberté et son respect des droits de l'homme, avec une Europe débarrassée des conflits de jadis et qui a surmonté sa division en pays riches et pauvres. La Pologne souhaite devenir partie au système européen et universel pour la protection des droits de l'homme et porter haut les valeurs communes aux nations démocratiques. Comme le Ministre des affaires étrangères de la Pologne, M. Krzysztof Skubiszewski, l'a dit l'année dernière à l'Assemblée générale :

"La morale et le respect de la personne humaine demeurent nos valeurs les plus élevées." (A/44/PV.4, p. 78)

Les changements intervenus en 1989-1990 ont accéléré une redéfinition historique des relations de la Pologne avec ses voisins tant de l'Ouest que de l'Est. Partisane du droit des nations à l'autodétermination, la Pologne a reconnu le droit de la nation allemande à l'unification. En même temps, inspirée par l'intérêt suprême qui consiste à assurer la sécurité de l'Etat et du peuple, et consciente de l'importance des relations d'association entre les Polonais et les Allemands pour le maintien de la paix en Europe, la Pologne a lancé un appel pour que soit entamés le processus de réconciliation et la création d'une communauté d'intérêt entre l'Allemagne et la Pologne. Ces changements dans les relations entre la Pologne et l'Allemagne exigeront une transformation profonde dans la conscience du peuple polonais, qui a encore un vif souvenir des atrocités nazies. Malgré ce souvenir, la Pologne cherchera à favoriser des relations de bon voisinage avec l'Allemagne, à remplacer l'image de l'ennemi perpétuel par celle d'un voisin qui inspire la confiance, et à considérer ce pays comme un partenaire dans l'édification d'un nouveau système de sécurité en Europe.

Des transformations d'une égale importance ont eu lieu et sont toujours en cours dans les relations entre la Pologne et l'Union soviétique, qui ont été

M. Pawlak (Pologne)

subordonnées aux principes universels du droit international et qui engagent les deux parties à respecter leurs intérêts nationaux mutuels et leurs différences constitutionnelles; nous cherchons à parvenir à une compréhension mutuelle et à une réconciliation en dépit du fardeau pénible des crimes stalinien qui jettent une ombre sur l'histoire la plus récente de ces relations. Un grand rôle dans le réaménagement des relations soviéto-polonaises est joué par les contacts directs entre les peuples des deux pays, contacts entre des représentants d'organisations et de mouvements sociaux divers, et les présentations des réalisations culturelles les plus précieuses des nationalités soviétiques. Le rôle le plus important est joué par des contacts politiques directs entre la Pologne et les républiques soviétiques voisines, à savoir la République socialiste soviétique d'Ukraine, la République socialiste soviétique de Biélorussie et la Lituanie, ainsi que la République socialiste soviétique fédérative russe.

Il est extrêmement important, en établissant de nouvelles relations avec les voisins d'un pays, que leurs sociétés respectives se familiarisent les unes avec les autres pour comprendre les différences dans leur évolution historique et comprendre l'essence et les causes de ces différences afin d'abandonner les stéréotypes établis et les mythes profondément enracinés. Cela exige qu'un certain nombre de tâches soient accomplies en ce qui concerne l'ensemble du processus de préparation à vivre dans la paix par les intellectuels, les organisations d'artistes et les mouvements sociaux, qui ont tous une grande influence sur la conscience de la société.

Beaucoup de mouvements sociaux et partis politiques qui sont en cours de formation en Pologne souhaitent favoriser les valeurs humaines fondamentales, renforcer les liens avec d'autres nations, encourager des attitudes sociales positives et favoriser la tolérance, tout en travaillant à l'élimination des poussées de sentiment nationaliste, de chauvinisme et de xénophobie. On comprend, en effet, que les changements profonds en Pologne et dans les pays voisins pourraient déclencher des émotions négatives, dont la neutralisation et l'élimination confirmeraient la culture d'une société, sa capacité d'aller à l'encontre de phénomènes adverses et son respect des droits de l'homme fondamentaux.

Le respect des droits de l'homme devient actuellement l'une des composantes principales de la préparation à vivre dans la paix, puisque - comme le pape Jean-Paul II l'a dit - la paix, en dernière analyse, se ramène au respect des droits inaliénables de l'être humain. La question des droits de l'homme est un

M. Pawlak (Pologne)

thème constant dans la vie publique polonaise, dans des publications universitaires et dans la presse. Une connaissance publique plus large des droits de l'homme permet d'exercer plus pleinement ces droits. C'est pourquoi une publication vient d'être éditée qui contient un recueil des engagements internationaux de la Pologne dans le domaine des droits de l'homme. Des organisations et des mouvements sociaux ont émergé et sont actifs, entre autres choses, dans la poursuite de la vérification du respect des obligations des droits de l'homme et des violations contre ces derniers, ainsi que dans le renforcement des garanties du respect des droits de l'homme. Le Comité volontaire des droits de l'homme, établi en 1988, qui a été le champion principal de cet objectif.

Les profondes transformations dans la vie sociale, économique et politique en Pologne et dans ses relations étrangères ont provoqué des changements profonds dans le système d'éducation sociale en Pologne, qui s'est graduellement défait du corset rigide du fardeau totalitaire. Le système qui émerge maintenant est imprégné d'un esprit de tolérance et de respect pour les attitudes, points de vue et systèmes de valeurs différents; il est ouvert aux réalisations d'autres cultures et aux valeurs universelles, offrant de meilleures conditions pour l'affirmation de l'homme. Un tel système est plus approprié pour préparer les jeunes générations à vivre dans les conditions imprévisibles d'aujourd'hui, dans un monde où existent de nombreuses interdépendances, des défis encore inconnus et des menaces à la civilisation, un monde sensible aux besoins d'autres peuples.

Le maintien et le renforcement de la paix internationale et le respect du droit à vivre dans la paix et à d'autres droits de l'homme étaient et restent le leitmotiv des mesures adoptées par le Gouvernement de la République de Pologne. Cela continuera d'avoir la plus haute priorité dans l'avenir.

Les changements qui sont intervenus dans les relations internationales depuis l'adoption de la Déclaration sur la préparation des sociétés à vivre dans la paix, notamment l'interdépendance croissante entre les pays et la naissance de nouvelles menaces à la civilisation, ont confirmé que l'application du droit à vivre dans la paix exige que les individus et les nations entretiennent un esprit de responsabilité commune pour le développement pacifique du monde et l'avenir de la civilisation, ainsi que la propagation dans la société d'attitudes actives et engagées.

M. Pawlak (Pologne)

Cette tâche ne peut relever de la seule responsabilité du système d'éducation sociale. Elle doit être poursuivie par tous ceux qui sont engagés dans des activités sociales, politiques ou éducatives. L'échange d'idées et d'expériences entre différentes communautés est particulièrement souhaitable et devrait se poursuivre dans l'avenir.

L'objectif de la Décennie du droit international proclamée par l'Organisation des Nations Unies est de promouvoir le droit international et de le consolider en tant que facteur des relations internationales. Cet objectif est pleinement conforme à la tâche que mon pays s'est fixée : renforcer le rôle du droit dans les relations internes et externes de la Pologne, grâce à des mécanismes appropriés, ce qui permettrait de traduire le droit international dans le droit interne polonais.

L'un des résultats de la Déclaration sur la préparation de sociétés à vivre dans la paix a été l'importance croissante accordée à l'un des droits les plus fondamentaux et inaliénables de l'homme et des communautés humaines : le droit de vivre en paix. Ce droit particulier devrait être davantage développé et défini en termes toujours plus concrets.

Au nom du Gouvernement de la République de Pologne, je tiens à remercier tous ceux qui ont contribué à favoriser les idéaux de la Déclaration sur la préparation des sociétés à vivre dans la paix et à l'application de ses dispositions. Nous sommes convaincus que la Déclaration adoptée il y a 12 ans a atteint ses objectifs. Par conséquent, la Pologne a déposé hier un projet de résolution qui résume très brièvement la façon dont la Déclaration a été appliquée et qui, s'il est adopté, mettra un point final à l'examen de cette question à l'Assemblée générale. Nous espérons que le projet de résolution proposé sera adopté par consensus.

M. MOUSSA (Egypte) (interprétation de l'anglais) : Depuis 1955, à Bandoung, les Etats membres du Mouvement des non-alignés n'ont jamais cessé de demander l'adoption des principes de la coexistence pacifique, le respect de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de tous les Etats, et la garantie des droits fondamentaux de tous les peuples comme base des relations internationales. Ils ont soutenu que l'observation des principes de la Charte des Nations Unies et le strict respect de ces principes est la seule mesure efficace nécessaire pour maintenir la paix et la sécurité internationales. Ils n'ont jamais cessé de

M. Moussa (Egypte)

demander que l'on mette fin à la guerre froide et que cesse la confrontation entre les deux superpuissances ainsi que le système bipolaire qu'elle a engendré.

Récemment, le monde a fait un pas important dans cette direction. Il y a moins d'une semaine, les Etats membres de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe (CSCE) ont accompli une démarche historique en jetant les bases d'un système de sécurité qui remplace les concepts militaires dépassés par un système fondé sur l'application fidèle des principes inscrits dans la Charte des Nations Unies comme garantie de leur paix et de leur sécurité régionales.

En signant l'accord de désarmement le plus important qui ait jamais été conclu et en jetant les bases de nouvelles structures de sécurité fondées sur une coopération multinationale plutôt que sur la confrontation militaire bipolaire et la dissuasion, et en mettant en marche un processus de consultations propres à assurer le maintien de la confiance ainsi que des mécanismes de résolution et d'endiguement pacifique des conflits, l'Europe a fait de grands progrès dans la voie de l'élimination des moyens et des causes de tension et de guerre dans une région qui fut pendant 45 ans le champ de bataille potentiel principal des deux nations les plus fortement armées qui aient jamais existé.

Non seulement la Conférence de Paris rectifie et rajuste l'ordre antérieur en Europe, mais elle ouvre également la voie, de façon encore plus significative, à une garantie de protection de ses générations futures contre la répétition d'un passé tumultueux.

Ce projet européen est la traduction concrète de ce qu'il était possible de réaliser sur le plan de la sécurité et de la stabilité par suite de l'évolution historique des rapports entre l'Union Soviétique et les Etats-Unis. Il offre un exemple des résultats qui peuvent être obtenus quand les Etats appliquent fidèlement les principes sur lesquels devrait reposer le concept de sécurité collective tel qu'il est envisagé dans la Charte, posant par là même les fondements du monde de demain. Ce projet prouve également que le maintien des engagements souscrits par tous les Etats au titre de la Charte des Nations Unies et le strict respect des principes de non-intervention, de l'inviolabilité de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de toutes les nations, du règlement juste et pacifique des conflits, de la réduction des injustices et de la primauté du droit et des droits fondamentaux de l'homme - en particulier du droit des peuples à

M. Moussa (Egypte)

l'autodétermination - sont les seules mesures efficaces qui garantissent efficacement le maintien de la paix et de la sécurité internationales.

Il prouve par ailleurs l'inefficacité des concepts d'agression militaire, des armements excessifs et de l'accumulation illimitée de stocks d'armes et d'armements et confirme que ceux-ci non seulement sont inutiles mais qu'ils sont en fait une source de méfiance et de tensions.

Ayant pleinement reconnu l'immense importance des événements positifs qui se sont produits récemment en Europe, je ne saurais cependant trop souligner que l'euphorie et l'allégresse devant les progrès réalisés en Europe ne devraient pas faire oublier qu'il ne s'agit que d'un succès régional, et que ce nouvel ordre n'est pas encore un "ordre mondial".

Voilà, je pense, la tâche qui attend la communauté internationale, et voici le défi qui nous est lancé aujourd'hui : saisir cette opportunité et investir dans ce climat historique de coopération afin d'étendre le domaine de la confiance et des garanties mutuelles à toutes les autres régions, conformément aux principes de la Charte des Nations Unies, et de trouver le moyen d'appliquer ces principes, d'une manière compatible avec les caractéristiques de chaque région en vue d'édifier un ordre authentiquement mondial avec toutes les nations.

Car, tandis que nous fêtons les événements historiques qui se sont produits en Europe, chaque jour vient nous rappeler que d'autres régions sont encore loin de jouir de cette paix et de cette sécurité. Le Moyen-Orient est toujours prisonnier de son propre réseau complexe de tensions et de conflits. L'agression iraquienne contre le Koweït est venue tristement nous rappeler non seulement la volatilité extrême de la région, mais aussi combien est fragile et vulnérable la sécurité internationale lorsqu'elle est ébranlée par certains événements.

Je ne saurais trop souligner que la région a atteint des niveaux d'armement excessivement dangereux et que cette question doit être traitée sérieusement, sur le plan quantitatif et qualitatif. En raison de la tension chronique et de la situation explosive qui règnent dans la région, cette dernière ne peut tolérer la présence ou la prolifération d'armes de destruction massive. Il faudrait s'occuper de la question de ces armes afin de les éliminer totalement et pour toujours du Moyen-Orient. A cet égard, le Président Moubarak a proposé la création d'une zone exempte d'armes de destruction massive au Moyen-Orient.

M. Moussa (Egypte)

Nous avons souligné à plusieurs reprises qu'il était vital que tous les Etats de la région adhèrent au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires et sauvegardent leurs installations - mesures qui ont déjà été prises par tous les Etats arabes qui ont des programmes nucléaires importants.

Cependant, dans les efforts faits pour instaurer et maintenir la paix et la sécurité, de telles mesures - tout en étant très importantes - ne visent à régler qu'une partie du problème. Ce qui demeure impératif pour aider à créer dans la région un climat propice à des arrangements de sécurité réellement efficaces, ce n'est pas simplement d'en faire une région exempte d'armements, c'est aussi de mettre fin aux conflits qui y règnent en trouvant une solution juste et globale au problème majeur de la région - la question de Palestine et la poursuite, depuis le 5 juin 1967, de l'occupation par Israël des territoires palestiniens et autres territoires arabes, y compris Al Qods.

Israël doit comprendre, comme les Européens l'ont compris, que la sécurité réside non pas dans la puissance militaire mais dans une réconciliation historique avec ses voisins - les Palestiniens - conformément aux dispositions de la Charte. Israël doit comprendre, aujourd'hui plus que jamais, que la violence, l'agression et le maintien du statu quo dans les territoires occupés ne sauvegardera ni ne renforcera sa sécurité. Ce qu'il faut, plutôt, c'est qu'Israël respecte les principes de la primauté du droit, de l'inviolabilité de la souveraineté de tous les Etats, et de l'inadmissibilité de l'acquisition de territoires par la force et, avant tout, qu'il donne aux Palestiniens la possibilité d'exercer le droit fondamental de tous les peuples à l'autodétermination. D'autre part, maintenant que la région a cessé d'être l'enjeu d'une lutte d'influence entre les deux superpuissances, la communauté internationale a le devoir de saisir cette occasion pour apporter une solution pacifique et juste à ce problème majeur. Ce n'est qu'alors que l'on pourra espérer voir régner la sécurité et la stabilité au Moyen-Orient.

La sécurité du Moyen-Orient est l'un des pivots de la paix et de la sécurité internationales. Elle a un rôle important à jouer dans leur maintien, non seulement en réglant ses propres crises et en réduisant les tensions, mais aussi en contribuant activement à endiguer et à régler les conflits dans les régions frontalières. Compte tenu de la situation centrale de la région, on peut s'attendre à ce qu'elle ait un rôle très important dans les arrangements et les

M. Moussa (Egypte)

dispositifs de sécurité interrégionaux - une exigence pour le monde nouveau de demain. Un pas important dans ce sens doit être fait dans le bassin méditerranéen.

La région du bassin Méditerranéen est unique en ce sens qu'elle représente une ligne de démarcation naturelle entre une des régions les plus explosives et une région qui est en train de devenir l'une des plus stables et des plus sûres. L'interaction des cultures et des civilisations et le lien qui existe entre la sécurité de ces deux régions sont des phénomènes séculaires qui, à bien des égards, ont façonné la destinée de leurs peuples ainsi que celle du monde entier.

L'initiative de l'Italie et de l'Espagne qui ont proposé de tenir une conférence sur la sécurité et la coopération dans la Méditerranée, qui comprendrait les Etats des deux régions débouchant sur la Méditerranée - selon un processus analogue à celui de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe (CSCE) - a donc été accueillie favorablement par l'Egypte et les autres membres de la troïka de: Etats méditerranéens non alignés. En fait, en ce moment même, des préparatifs sont en cours en vue de tenir, les 2 et 3 décembre au Caire, une réunion de haut niveau de la troïka des pays méditerranéens non alignés - l'Algérie, la Yougoslavie et l'Egypte - et de la troïka de la communauté européenne, afin de promouvoir et de poursuivre ce dialogue plus avant. Nous espérons examiner à fond avec nos partenaires méditerranéens des mesures susceptibles de renforcer la sécurité et la coopération. Nous travaillerons assidûment avec les autres Etats intéressés à la réalisation de cet objectif.

Cette initiative de l'Italie et de l'Espagne est particulièrement intéressante et importante en ce sens qu'elle reconnaît que les inégalités économiques et sociales entre Etats sont la cause principale de l'instabilité structurelle et des tensions. On reconnaît qu'il faut tenir compte de l'importance vitale et croissante de ce problème lorsque l'on examine les questions de sécurité et stabilité entre le Nord et le Sud.

La dimension politico-militaire ayant progressivement cessé de faire partie de nos préoccupations majeures en matière de sécurité et la bipolarité politico-idéologique ayant cessé de créer des tiraillements entre l'Est et l'Ouest, la bipolarité socio-économique entre les riches et les pauvres, les nantis et les démunis, va inévitablement devenir la première cause d'inquiétude et d'instabilité. C'est une question qui doit être examinée avec sérieux et efficacité, non seulement par les pays développés, mais également par les pays en développement eux-mêmes.

M. Moussa (Egypte)

Comme je l'ai dit précédemment, une grande partie de ce qui s'est passé ces deux dernières années - à savoir, la fin de la guerre froide et la coopération dont font preuve les deux superpuissances pour atteindre les buts de la Charte et ce faisant instaurer la paix et la sécurité - était déjà préconisé lors de sa création en 1955, par le Mouvement des non-alignés. Maintenant que tout cela s'est concrétisé, il est impératif que nous, Etats membres, nous réexaminions la perspective, l'orientation et le contexte de nos politiques collectives à la lumière des événements récents. Nous devons absolument réussir dans cette entreprise si nous voulons jouer un rôle actif et efficace dans l'édification des piliers du monde nouveau et de l'ordre nouveau, et dans les arrangements relatifs à sa sécurité.

Pour terminer, j'en arrive au rôle de l'Organisation des Nations Unies dans l'ordre nouveau qui est en train de se créer. Au cours de ces derniers mois, l'Organisation a réussi à fonctionner et à agir d'une manière conforme au rôle que lui ont attribué ses fondateurs, c'est-à-dire en tant qu'organisation capable de mobiliser le consensus de la communauté internationale contre l'agression et la violation du droit international et des normes civilisées. La poursuite de ce rôle avec succès et le renforcement de la fonction de l'Organisation en tant que mécanisme destiné à endiguer les conflits et à rechercher la paix dépendra, presque entièrement, de la mesure dans laquelle tous les Etats Membres s'imprègnent et participent au processus, indépendamment de leur superficie, de leur richesse ou de leur degré de développement.

Si l'égalité et le consensus régional entre les peuples de l'Europe ont été la pierre angulaire de sa paix et de sa sécurité, alors l'égalité et le consensus international entre tous les Etats et tous les peuples sont la base de la paix et de la sécurité internationales et l'Organisation des Nations Unies doit continuer d'exister et prospérer en tant que maître d'oeuvre de ce consensus mondial.

Dans ce contexte, la Première Commission doit également réexaminer et réévaluer son rôle. Il faut sans aucun doute dialoguer davantage. La méthode selon laquelle nous examinons la sécurité internationale doit être revue à la lumière des événements positifs récents. On a beaucoup parlé de la nécessité de rationaliser nos travaux. Nous avons toujours soutenu, et nous le répétons, que le mot clef dans ce domaine est "raisonnement" - afin de suivre "un raisonnement" - une approche rationnelle. Ce réexamen devrait avoir un caractère qualitatif,

M. Moussa (Egypte)

et non pas quantitatif. Les débats au sein de la Commission doivent être de nature différente, et permettre d'étudier à fond les défis actuels et les idées présentées ici. Il faudrait donner une nouvelle vigueur à ces débats en permettant un dialogue et un examen suivi des concepts fondamentaux de sécurité et de leur valeur ainsi que des moyens propres à renforcer la sécurité régionale et internationale dans un monde nouveau.

Nous avons une chance historique de réaliser les rêves et les promesses consistant à sauver les générations futures du fléau de la guerre. Ne perdons pas cette occasion d'oeuvrer ensemble à l'édification d'un nouveau foyer, d'un havre de sécurité fondé sur la tolérance et la coexistence pacifique.

M. NAIMI-ARFA (République islamique d'Iran) (interprétation de l'anglais) : Le concept de sécurité internationale recouvre plusieurs éléments importants qui sont, pour l'essentiel, consacrés dans la Charte des Nations Unies. La réalisation des idéaux de l'humanité dans les domaines du désarmement, du développement et de la justice ainsi que les progrès véritables accomplis dans la campagne soutenue pour l'élimination du racisme, du sionisme, de la pauvreté, de l'agression et de l'expansionnisme contribueront sensiblement à renforcer la paix et la sécurité internationales.

Il est inutile de souligner que l'évolution profonde des relations Est-Ouest ont de fait offert à la communauté internationale l'occasion unique de tirer parti des acquis précédents et de développer de nouvelles approches et mesures en vue d'assurer et de promouvoir la paix et la sécurité dans le monde sous tous leurs aspects. A cet égard, la République islamique d'Iran estime que l'application des dispositions de la Déclaration sur le renforcement de la sécurité internationale, qui a été adoptée le 16 décembre 1970, et l'élaboration de nouvelles structures de sécurité tenant compte des réalités actuelles, sont, entre autres choses, des mesures et des instruments essentiels pour le maintien de la paix et de la sécurité internationales.

En dépit des progrès partiels réalisés dans le domaine de la limitation des armements et du désarmement entre les deux superpuissances et du règlement de certains conflits régionaux, la situation au Moyen-Orient demeure dangereusement explosive. La violation et le mépris des principes fondamentaux du droit international, sont à l'origine des principales sources de conflit dans cette région et font peser de graves menaces à la sécurité mondiale. Les coups portés à la sécurité du Moyen-Orient, à la région méditerranéenne et au monde entier par le régime sioniste qui continue d'occuper la Palestine et de massacrer des populations musulmanes sont particulièrement frappants. Dans la région du golfe Persique, une autre agression de vaste portée a plongé la région dans une nouvelle crise. L'occupation du Koweït par l'Iraq, qui a entraîné la présence massive de troupes étrangères dans le golfe Persique, souligne la relation qui existe entre l'éclatement de conflits régionaux et leurs effets négatifs sur la sécurité internationale, d'une part, et les graves conséquences résultant du mépris total des règles et des principes internationalement acceptés, y compris le respect des frontières internationalement reconnues et le non-recours à la force pour régler les différends, d'autre part.

M. Naimi-Arfa (République islamique d'Iran)

Un moyen précis et efficace, qui est reconnu depuis longtemps comme favorable à la paix mondiale, est de conclure des arrangements de sécurité régionaux. En fait, au moment où le monde entre dans une nouvelle ère, la préservation de la sécurité régionale et le renforcement des mesures de confiance au niveau régional continuent de revêtir une importance accrue.

On sait que mon pays a toujours appuyé l'instauration d'un système de sécurité régionale dans la région du golfe Persique. Les initiatives à cet égard sont une preuve manifeste de son désir d'y parvenir et des efforts qu'elle fait dans ce sens. Ferme et convaincue que la faiblesse inhérente des doctrines de sécurité préconisées par les puissances étrangères, a empêché l'instauration d'une paix et d'une sécurité durables dans le golfe Persique, la République islamique d'Iran, bien qu'engagée dans une guerre qu'elle n'avait pas souhaitée, s'est sincèrement efforcée au début des années 80 de convaincre les pays du golfe Persique de mettre au point un arrangement de sécurité collective afin d'assurer la paix et la tranquillité dans cette région stratégique. C'est dans ce contexte qu'en mai 1986, la République islamique d'Iran a présenté au Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies le plan de sécurité régionale pour le golfe Persique, qui a été par la suite davantage élaboré par le Ministre des affaires étrangères de la République islamique d'Iran dans une lettre datée d'octobre 1986. Par sa nature, ce plan, qui figure dans le document S/13381, en date du 16 octobre 1986, devait garantir grâce à un arrangement régional la sécurité de la région stratégique et importante du golfe Persique qui est vitale pour l'économie mondiale, et qui, de ce fait même, est la cible d'intrusions étrangères.

La nécessité pour les pays de la région d'adopter des mesures propres à renforcer la sécurité et la stabilité de la région a été formellement soulignée par les Nations Unies lorsque le Conseil de sécurité a adopté la résolution 598 (1987), dont le paragraphe 8 du dispositif fait explicitement référence à cette question. De l'avis de ma délégation, compte tenu des événements tragiques que les pays de la région connaissent depuis 10 ans - y compris les événements déplorables qui se déroulent actuellement -, et de l'étape critique que la crise du golfe Persique a atteinte, il est grand temps que les Etats du golfe Persique s'orientent vers l'institutionnalisation de la paix et de la sécurité et respectent la force de la loi plutôt que la loi de la force dans cette région. Cet effort doit se fonder sur une attitude équilibrée et prudente. Nous estimons que la réalisation de ce noble

M. Naimi-Arfa (République islamique d'Iran)

objectif exige une approche commune. Il est essentiel en tout premier lieu de mettre fin à l'occupation du Koweït conformément aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, de restaurer la souveraineté du Koweït et, dans le même temps, d'exiger des forces étrangères qu'elles se retirent effectivement de cette région. Il convient également que les pays de la région déploient des efforts en vue de conclure un arrangement de sécurité régionale qui ne soit pas tributaire des puissances étrangères.

La République islamique d'Iran, l'un des principaux pays de la région, demeure résolue à faire en sorte que les Etats de la région du golfe Persique mettent sur pied un arrangement de sécurité régionale qui servirait les intérêts à long terme de ces Etats. Lors de son intervention à la quarante-cinquième session de l'Assemblée générale, le Ministre des affaires étrangères de la République islamique d'Iran a souligné à cet égard :

"Les liens religieux, culturels et économiques qui unissent les pays du golfe Persique sont à l'origine de leur solidarité et leur permettent de préserver la sécurité régionale, à l'abri de l'intervention de forces étrangères."

(A/45/PV.5, p. 46)

Je voudrais souligner ici les vues de la République islamique d'Iran concernant les éléments essentiels et les mesures nécessaires dont il doit être tenu compte dans ce contexte.

Premièrement, le respect total des principes du droit international consacrés dans la Charte des Nations Unies. Dans tout arrangement régional dont l'un des objectifs est d'assurer la sécurité des Etats membres, l'attachement de ces Etats aux principes fondamentaux qui régissent les relations entre Etats, y compris l'égalité souveraine des Etats, le règlement pacifique des différends, le non-recours à la menace ou à l'emploi de la force contre l'intégrité territoriale ou l'indépendance politique de tout Etat, l'inviolabilité des frontières internationalement reconnues, la non-intervention et la non-ingérence dans les affaires intérieures d'autres Etats, doit faire partie intégrante d'un arrangement de ce type.

Deuxièmement, un arrangement de sécurité collective doit être conclu. Nous sommes fermement convaincus que la conclusion d'un tel arrangement constitue la pierre de touche du concept de sécurité régionale. Ce système, tout en assurant le respect des règles et principes déjà mentionnés, inverserait la tendance de la

M. Naimi-Arfa (République islamique d'Iran)

course aux armements dans la région et préparerait la voie à une action collective contre des menaces extérieures. En conséquence, cet arrangement permettra aux Etats Membres d'affecter une partie considérable de leurs capacités économiques, qui le sont actuellement à des fins militaires, à des mesures visant à développer les capacités économiques, scientifiques et techniques de la région. Pour renforcer ce système de sécurité collective, nous sommes d'avis que d'autres mesures de confiance, telles que la création d'une zone exempte d'armes nucléaires au Moyen-Orient, ainsi que la Déclaration faisant de l'océan Indien une zone de paix, doivent être appliquées.

M. Naimi-Arfa (République islamique d'Iran)

Troisièmement, il y a l'expansion des relations économiques entre les pays de la région du Golfe persique. Il est évident que l'absence de relations économiques étendues entre les pays situés dans une même région peut compromettre les efforts entrepris pour mettre en place des arrangements de sécurité collective. Ainsi les pays de la région du golfe Persique, mettant à profit leurs capacités existantes et potentielles en matière économique et commerciale, devraient développer leurs relations dans ces domaines afin d'augmenter et de diversifier les capacités économiques de la région. C'est un processus qui, naturellement, pourrait aider à renforcer les piliers de la coopération dans d'autres domaines, en particulier politiques.

Pour conclure, je voudrais souligner que le maintien d'une paix et d'une stabilité durables dans la région du golfe Persique est l'un des vœux les plus fervents de mon pays. A notre avis, les membres de la communauté internationale, y compris les pays de la région, ont la responsabilité de faire de véritables efforts dans ce sens.

M. REYES (Philippines) (interprétation de l'anglais) : Selon une des idées qu'ont fait naître le tumulte et l'euphorie de 1989, reprise par un certain Francis Fukuyama, de Hegel et de Marx, on assistait à "la fin de l'histoire". Dans les événements survenus en Europe de l'Est, comme auparavant en Asie, il voyait l'émergence d'un Etat rationnel en tant qu'archétype de toutes les nations et triomphe des idéaux qu'Hegel avait proclamés dès 1806. Maintenant, en pleine crise du Golfe, nous savons combien cette proclamation de la fin de l'histoire était prématurée et combien il nous faudra d'efforts pour atteindre ces idéaux à l'échelle mondiale. Cependant, la thèse germinale de Fukuyama est une illustration des aspirations des nations et des individus à une nouvelle vision du monde et à une méthode qui permettrait d'interpréter les événements actuels dans un monde en rapide évolution.

Ces aspirations ont été prises en compte à la Première Commission. Au cours des débats précédents, nous avons déjà dit que la notion de sécurité était plus vaste que sa composante militaire et qu'il fallait examiner aussi des éléments tels que la sécurité économique, politique, sociale, humanitaire et écologique. Récemment, on a de plus en plus parlé de la nécessité d'assurer la sécurité collective.

Comme le fait remarquer la Déclaration commune des Etats-Unis et de l'Union soviétique du 3 octobre 1990 :

M. Reyes (Philippines)

"L'Organisation des Nations Unies devient rapidement un véritable centre d'action résultant d'un commun accord et le Conseil de sécurité retrouve son rôle crucial dans le maintien de la sécurité internationale, le règlement pacifique des différends et la prévention des conflits." (A/45/598, annexe, p. 3).

Un accord tel qu'il ressort de cette déclaration est de bon augure pour les questions relatives à la paix et à la sécurité. L'absence d'un tel accord fondamental pendant les années de la guerre froide a pu conduire à ce que ce même document appelle des "excès rhétoriques" et à des "programmes et activités faisant double emploi" (*ibid*). En effet, dans nos débats sur le désarmement, qui viennent de s'achever, nous constatons qu'il existe un souci de plus en plus net du consensus et du pragmatisme.

Cependant, de nombreuses questions liées au désarmement restent sans solution et il faudra rester vigilants lorsque que nous redéfinirons notre approche des concepts de sécurité. Parmi ces questions figure la nécessité de conclure un traité d'interdiction générale des essais - question qui a également été examinée à la quatrième Conférence d'examen du Traité sur la non-prolifération et qui fera l'objet de notre attention lors de la Conférence d'amendement partiel du Traité sur l'interdiction des essais, en 1991.

Nous regrettons que, d'après la documentation fournie par l'Union soviétique, le 24 octobre 1990, on ait procédé à un essai nucléaire dans ce pays :

"dans le but de vérifier la fiabilité des armes nucléaires et d'en améliorer la sécurité." (A/45/129/Add.2)

Nous rappelons qu'à la même date, l'année dernière, la France a procédé à l'essai d'une arme nucléaire dans le Pacifique Sud. Effectivement, c'est au cours de la Journée des Nations Unies que ces deux essais ont été réalisés - coïncidence qui les rend d'autant plus regrettables. Dans la conjoncture actuelle, s'il y a un jour qui devrait être sacrosaint, c'est bien le 24 octobre - tout comme nous réservons exclusivement le 6 août au souvenir d'Hiroshima.

Jusqu'à présent cette année, toutes les puissances nucléaires, ont procédé globalement à 17 essais nucléaires, dont huit ont été conduits par les Etats-Unis. Cela en fait 17 de trop. La mise au point et les essais continus d'armes nucléaires ne peuvent guère constituer un exemple pour les pays qui voudraient mettre au point leurs propres armes nucléaires, comme on le prétend de ceux qui sont engagés dans la crise actuelle du Moyen-Orient.

M. Reyes (Philippines)

Nous pourrions ici nous inspirer du Secrétaire général qui, en intervenant sur la question de la non-prolifération lors de la Semaine du désarmement, a déclaré :

"J'espère que la vaste convergence de vues qui existe sur cette question s'étendra à la question épineuse de la cessation des essais nucléaires. J'ai maintes fois souligné combien il était souhaitable de conclure un traité d'interdiction complète des essais et je prie instamment toutes les parties de chercher à progresser sur cette question délicate et jusqu'à présent insoluble." (A/C.1/45/PV.17, p. 12 et 13)

Ce serait une mesure de confiance importante de la part des puissances nucléaires qu'elles arrêtent leurs essais, particulièrement en ce moment. Ce serait certainement renforcer notre sentiment de sécurité et confirmer la stabilité des progrès réalisés récemment.

Nous nous félicitons de la signature à Paris, la semaine dernière, du premier Traité sur la réduction des forces classiques en Europe. L'institutionnalisation des arrangements relatifs à la sécurité en Europe grâce au Sommet de Paris des Etats participant à la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe (CSCE) confirme le nouvel ordre de sécurité dans cette région. Au point 68 de l'ordre du jour, intitulé "Renforcement de la sécurité et de la coopération dans la région de la Méditerranée", nous faisons état d'une partie importante de cette région.

Les Philippines ont des liens historiques et culturels vitaux avec les pays de la Méditerranée et elles estiment que la sécurité de cette région est la clef de la sécurité mondiale. Elles appuient donc les efforts entrepris par les pays de la région pour renforcer la sécurité et la coopération - objectif exprimé à l'occasion de la troisième réunion ministérielle des pays non alignés de la Méditerranée, tenue à Alger; de la réunion sur la Méditerranée, à Palma de Majorque, des pays participant à la CSCE; et de la réunion, à Rome, des ministres des affaires étrangères des 10 pays de la Méditerranée occidentale. Toutes ces réunions se sont tenues cette année.

La Méditerranée - la "mer du milieu" qui a joué un rôle si important dans l'histoire de l'humanité et qui a enfanté tant de civilisations - promet de jouer encore un autre rôle, cette fois dans notre présente quête renouvelée d'une pax humana.

Vues des bords de l'océan Pacifique - autre lac qui a été témoin de l'histoire et de la civilisation - les questions relatives à la sécurité régionale et mondiale sont, de l'avis des Philippines, inextricablement liées. La voie de la sécurité

M. Reyes (Philippines)

mondiale passe par les régions, et nous ne pouvons abdiquer nos responsabilités, qu'il s'agisse de la Méditerranée, du Moyen-Orient, de l'océan Indien, de l'Asie de l'Est ou de l'Asie du Sud-Est. La prolifération, par exemple, est une question qui nous concerne tous, et elle ne se limite pas à une classe ou à une catégorie d'armes. La puissance, en revanche, est relative et un Etat peut être une superpuissance dans une région si on considère la superficie ou la puissance de ses voisins.

Ceci rend encore plus pertinent le point 69 de l'ordre du jour sur l'"Examen de l'application de la Déclaration sur le renforcement de la sécurité internationale". Après avoir été examiné pendant 21 ans, ce point de l'ordre du jour se présente sous un jour nouveau dans ce qu'on appelle l'après-guerre froide.

La région Asie-Pacifique est aussi à la recherche de ses propres arrangements de sécurité pour les années 90 et au-delà. Les Philippines se sont félicitées de la tenue de la réunion régionale sur les mesures de confiance et de sécurité en Asie, sous les auspices du Département des Nations Unies pour les affaires de désarmement à Katmandou, au Népal, du 29 au 31 janvier 1990. Elles attendent également avec intérêt la réunion d'un séminaire régional des Nations Unies sur la sécurité et le désarmement dans la région Asie-Pacifique, qui doit se tenir à Bandung, en Indonésie, en janvier 1991.

Ces initiatives répondent en partie à une proposition faite cette année par les Philippines lors du débat de la Commission sur le désarmement, sur la nécessité de poursuivre le dialogue sur la question des nouvelles mesures régionales de paix et de sécurité pour l'Asie et le Pacifique.

Dans la même déclaration, nous avons présenté notre position en ce qui concerne la fermeture et la conversion des bases militaires dans notre pays, en ayant présentes à l'esprit deux dispositions importantes de notre constitution. La première prévoit que :

"Conformément à l'intérêt national, les Philippines adoptent et poursuivent une politique d'exemption d'armes nucléaires sur son territoire."

La seconde clause stipule qu' :

"Après l'expiration en 1991 de l'Accord entre les Philippines et les Etats-Unis d'Amérique relatif aux bases militaires, les bases militaires, les troupes ou les installations étrangères, ne seront pas autorisées aux Philippines, sauf dans le cadre d'un traité approuvé par le Sénat, et si le Congrès l'exige, ratifié par une majorité des voix dans un référendum populaire organisé à cette fin et reconnu comme traité par l'autre Etat contractant."

M. Reyes (Philippines)

Cette disposition ne fait que souligner le caractère souverain des Philippines en tant que partie contractante à de futures négociations, compensant ainsi l'inégalité existant entre la situation économique et politique des Philippines et celle des Etats-Unis lorsque les bases du Traité ont été signées en 1946, au moment où les Philippines sortaient à peine du chaos de la seconde guerre mondiale.

Tout en s'attachant à poursuivre l'intérêt national en matière de paix et de sécurité, les Philippines travaillent aussi activement avec leurs voisins sur des questions de sécurité ayant un intérêt vital pour la région. Au sein de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE), les Philippines s'efforcent d'intensifier les efforts déployés en faveur de la création d'une zone de paix, de liberté et de neutralité. Ils coopèrent également avec leurs partenaires et d'autres parties intéressées pour essayer de parvenir à une paix juste et durable dans la péninsule Indochinoise, faute de quoi la création d'une telle zone de paix, de liberté et de neutralité sera difficile à réaliser.

Les Philippines considèrent donc avec intérêt la proposition contenue dans le mémorandum présenté par l'Union soviétique sous le titre "L'Organisation des Nations Unies dans un monde libéré des affrontements" (A/45/626), relatif à l'élaboration, par les Nations Unies, d'une étude sur les moyens de mettre en place une structure de sécurité régionale où les Nations Unies se verraient conférer un rôle central. Les Philippines sont prêtes à participer à l'élaboration de cette étude lorsque les circonstances le permettront.

Le troisième point inscrit à notre ordre du jour, le point 70, "Application de la Déclaration sur la préparation des sociétés à vivre dans la paix", trouve cette année un heureux dénouement. Nous sommes reconnaissants aux auteurs du projet de résolution relatif à ce point de la façon adroite et appropriée dont ils ont traité la question. Durant des années, les peuples se sont penchés sur la question de savoir ce que "vivre dans la paix" voulait dire et en quoi devait consister la préparation des sociétés à vivre en paix. Alors que nous assistons à l'évolution spectaculaire de la société en Europe de l'Est, nous comprenons maintenant que, de même que l'histoire ne finit jamais, vivre dans une paix permanente n'est pas quelque chose à laquelle il soit vraiment possible de se préparer. La vie est certes quelque chose de merveilleux, mais elle est agitée, imprévisible et variée. La paix est quelque chose que nous devons constamment nous efforcer de faire triompher et qui ne peut être réalisée qu'au prix de beaucoup d'efforts.

M. Reyes (Philippines)

Ce à quoi nous assistons en ce moment n'est assurément pas la fin de l'histoire, mais son commencement.

M. BENDJAMA (Algérie) : En abordant cette année les questions de sécurité internationale, notre commission mesure tout à la fois l'effarante rapidité des mutations politiques qui ont si radicalement transformé le monde et la persistance des défis majeurs qu'il reste à relever pour le bien de l'humanité.

Ces mutations, nous les avons appelées de nos vœux ici même, dans cette enceinte, en invitant inlassablement les superpuissances à se départir de leur antagonisme idéologique stérilisant et à cesser cette compétition aussi effrénée qu'inutile dans la course à la supériorité militaire.

Ces mutations, nous les souhaitons ardemment en appelant ces mêmes superpuissances à développer une culture de dialogue et à s'engager de concert dans la formation d'un front véritable pour la paix mondiale. Ces mutations, nous les revendiquons aussi pour ces peuples meurtris auxquels le libre choix de modèle de société a été confisqué par des régimes issus de la compétition idéologique ou stratégique, pour que ces peuples puissent enfin recouvrer leur liberté et construire leur avenir dans le cadre de processus démocratiques nationaux à l'abri de toute interférence étrangère. Ces mutations, enfin, nous les exigeons pour favoriser le règlement négocié de ce que l'on appelle encore pudiquement les conflits locaux ou périphériques - conflits locaux ou périphériques mais qui n'en étaient pas moins lourds de souffrances, de colère et d'injustice.

Que de chemin parcouru depuis un an!

Les deux principales puissances se sont engagées, au fur et à mesure que la confiance mutuelle gagnait de nouveaux espaces, dans un effort considérable de réduction de leurs capacités militaires offensives et dans une redéfinition radicale de leurs concepts géostratégiques.

Les alliances militaires nées durant la période de la guerre froide ont entamé un processus visant soit la désintégration pure et simple pour l'une, soit la reconversion en structure politique pour l'autre. Et l'Europe, ce continent qui a été le théâtre des deux guerres les plus meurtrières de l'histoire de l'humanité, s'est attelée à la mise en place des fondations de cette maison commune européenne qui dépasserait les frontières et les antagonismes nationaux.

Ce nouveau climat international a aussi manifestement induit des avancées réelles vers le règlement des conflits résiduels de la période de la guerre froide,

M. Bendjama (Algérie)

vers l'instauration du dialogue là où la solution militaire a depuis si longtemps fait la preuve de son inanité. Au Cambodge, en Afghanistan, en Amérique centrale, en Afrique australe, des peuples meurtris par tant d'années de guerre imposée espèrent pouvoir, dans un proche avenir, se consacrer pleinement à leur développement économique et social.

Que de chemin parcouru depuis un an, mais aussi que de défis anciens et nouveaux reste-t-il à relever par la communauté internationale!

Et tout d'abord, celui de la participation de tous les Etats à cette nouvelle conception de l'ordre mondial, cet ordre qui se doit d'être universel dans sa démarche et global dans son approche. Aucun Etat, aucun groupe d'Etats, si puissants soient-ils, ne seront jamais si forts, ne seront jamais si infailibles qu'ils puissent se passer de la contribution active du reste de la communauté internationale aux efforts vers la paix mondiale. Si celle-ci doit être partagée, elle doit nécessairement appeler l'effort commun.

Et quel meilleur cadre pour le déploiement de cet effort commun que l'Organisation des Nations Unies? Mon pays croit fermement dans les vertus du multilatéralisme et s'y est investi résolument depuis son accession à l'indépendance. Et notre conviction demeure que, dans le processus de mutations en cours pour la redéfinition du paysage international, l'on ne pourrait se résigner à ce que quelques-uns s'en réclament les acteurs dominants, alors que l'immense majorité de l'humanité reste confinée au rôle de spectateur passif, voire à la condition de victime désignée d'un monde qui se reformerait sans elle.

Aussi, mon pays partage-t-il l'opinion de notre secrétaire général quant à la nécessaire adhésion de la communauté internationale aux décisions du Conseil de sécurité. La grande majorité d'entre nous a accueilli avec satisfaction l'efficacité nouvelle avec laquelle cet important organe de notre organisation a appréhendé la crise du Golfe, de même que sa détermination à faire prévaloir le droit international et les principes consacrés dans la Charte des Nations Unies. Nous voudrions ici exprimer l'espoir que le Conseil de sécurité fasse preuve de la même détermination dans la mise en oeuvre de ses décisions sur toutes les questions de paix et de sécurité internationales, dont certaines datent, parfois, de plusieurs décennies.

A ce sujet, qu'il me soit permis de témoigner, encore une fois, du profond sentiment d'injustice et de frustration de l'opinion publique arabe devant la

M. Bendjama (Algérie)

paralyse du Conseil sur toute action concrète concernant la situation dans les territoires arabes occupés ou encore le règlement du conflit du Moyen-Orient sur la base de la reconnaissance des droits légitimes du peuple palestinien à l'autodétermination. L'Intifada, qui entrera bientôt dans sa quatrième année, n'a-t-elle pas déjà parfaitement illustré la détermination du peuple palestinien à se libérer du joug de l'occupant et à établir son propre Etat sur sa terre usurpée?

M. Bendjama (Algérie)

Il y a un autre défi, un autre danger qui réside dans l'approfondissement de la cassure Nord-Sud, laquelle devient de plus en plus évidente depuis la fin de la confrontation Est-Ouest. Si l'on n'y prenait garde, l'humanité se trouverait irrémédiablement divisée en une aire de paix, une aire septentrionale jalouse de sa stabilité politique et de sa prospérité économique d'une part, et d'autre part, une majorité écrasante de pays affrontant une instabilité politique chronique, un endettement extérieur insoutenable, des débouchés commerciaux rétrécis, facteurs qui, tout le monde le concède, rendent absolument vain tout effort de développement économique et social.

Cette situation n'est pas sans danger pour la paix et la sécurité internationales prises au sens large, et notre assemblée a déjà été invitée, par le Mouvement des pays non alignés, à réfléchir à l'élaboration et à la mise en oeuvre de politiques adaptées, tant au plan mondial que régional, pour résorber les différences de développement économique et social entre les différentes régions du globe.

Mon pays se trouve, par le hasard de la géographie, à la frontière de cette cassure Nord-Sud. Prenant très tôt conscience des dangers potentiels qu'elle recelait, il a engagé, de concert avec les pays méditerranéens non alignés, un effort intense de réflexion et de proposition sur le contenu d'un dialogue politique en vue de transformer la mer Méditerranée en une aire de paix et de coopération.

En juin dernier, mon pays a accueilli la troisième Conférence des ministres des affaires étrangères des pays non alignés méditerranéens. A cette occasion, une importante déclaration sur les perspectives d'un dialogue global sur la sécurité et la coopération en Méditerranée a été adoptée. Ce document souligne que les progrès considérables réalisés en Europe, dans le cadre de la CSCE, ont substantiellement amélioré les possibilités d'une coopération plus intense et plus large entre les pays méditerranéens en vue du renforcement de la sécurité, du relâchement des tensions et de la résorption des crises et des conflits. Dans ce contexte, les ministres ont exprimé leur soutien à la proposition italienne et espagnole de mettre en place une conférence sur la sécurité et la coopération en Méditerranée sur le modèle de la CSCE. Cela constituera assurément un cadre de dialogue précieux pour la mise en forme d'un nouveau modèle de relations dans l'ensemble de la région méditerranéenne, qui viserait la stabilité, la prospérité ainsi que

M. Bendjama (Algérie)

l'appui aux processus démocratiques, aux réformes économiques et au développement dans les pays de la région. Les ministres ont également salué les objectifs de la politique méditerranéenne rénovée de la Communauté européenne et en ont demandé la mise en oeuvre rapide accompagnée d'un soutien économique conséquent, à la hauteur des potentialités réelles de la CEE et des exigences de développement des pays non alignés méditerranéens.

Depuis l'adoption de cette déclaration, les contacts entre les troïkas des pays non alignés méditerranéens et de la CEE n'ont pas cessé. Une rencontre au niveau ministériel est d'ores et déjà prévue pour le début du mois prochain à l'effet d'approfondir la réflexion sur les différents volets d'une coopération destinée essentiellement à favoriser la stabilité, la sécurité et la paix dans la région.

À l'échelle du Maghreb, mon pays s'est engagé résolument, de concert avec ses voisins, à la concrétisation de l'aspiration profonde de nos peuples à un devenir commun. Les objectifs se précisent et les moyens s'organisent pour accueillir l'avènement inéluctable d'une union inscrite depuis toujours dans un héritage civilisationnel unique, mais aujourd'hui bien davantage dans les exigences d'un défi économique majeur, qui rendent impératives la formation et l'intégration dans de grands ensembles.

Parallèlement à la mise en place rapide des cadres sectoriels de coopération et de concertation, les pays du Maghreb se sont aussi engagés dans une nouvelle approche de leurs relations avec l'Europe et, singulièrement, avec les pays riverains du nord de la Méditerranée occidentale. Un processus soutenu de concertation dans la sous-région a débouché, le mois dernier, sur la réunion à Rome des ministres des affaires étrangères des 10 pays concernés.

Tout en rappelant l'attachement de leur pays aux principes de la globalité et de l'indivisibilité de la sécurité en Méditerranée, les ministres ont convenu de valoriser les caractéristiques et les spécificités propres à la Méditerranée occidentale pour faire de cette région une aire de paix, de stabilité et de coopération. Ils ont reconnu que les grands écarts actuels entre les niveaux de développement entre le Nord et le Sud de la Méditerranée introduisaient des déséquilibres générateurs de graves dangers pour la stabilité et le bien-être de toute la région. À cet égard, les ministres ont fait montre d'une grande détermination dans la mise en oeuvre de la solidarité régionale en vue d'éviter la

M. Bendjama (Algérie)

marginalisation des pays du Sud et résorber progressivement les disparités dans le développement. D'ores et déjà un cadre approprié a été mis en place en vue du renforcement du dialogue politique et de la canalisation des efforts collectifs de promotion du développement économique, culturel et social dans la Méditerranée occidentale.

Il est prévu que les ministres se rencontrent à nouveau l'année prochaine à Alger pour entretenir cette dynamique de dialogue, de concertation et de coopération qui, à notre sens, se doit de revêtir un caractère global, intégrant les paramètres politiques, de sécurité, économiques, culturels, démographiques et écologiques.

Si je me suis tellement étendu sur le processus de coopération multiforme qui est en train de naître entre les deux rives de la Méditerranée, c'est pour bien illustrer les immenses possibilités de la coopération régionale en matière de sécurité et de développement. La fin des antagonismes idéologiques nous ouvre ici des espaces inexplorés pour promouvoir, à partir de cercles concentriques, les idéaux communs à tous les peuples de la région.

A chaque étape, la volonté politique sera nécessaire pour dépasser les égoïsmes nationaux et apprendre à faire œuvre commune. Aujourd'hui, cette volonté politique existe indéniablement de part et d'autre de la Méditerranée et nous nous en félicitons.

Nous voudrions exprimer ici l'espoir que cette conjugaison de nos énergies nous permettra de rapprocher une fois pour toutes les deux rives de la Méditerranée et permettra aussi à nos peuples de s'engager irréversiblement dans une nouvelle ère de paix, de stabilité et de progrès social.

Mme RAZAFITRIMO (Madagascar) : Les orateurs qui m'ont précédée ont tous souligné les profondes mutations qui se sont produites dans diverses régions du monde, en particulier en Europe et sur la scène internationale en général, durant cette année 1990, laquelle aura été assurément jalonnée d'événements significatifs pour cette entreprise d'envergure et de longue haleine qu'est le maintien de la paix et de la sécurité internationales, entreprise à laquelle s'est attelée l'Organisation des Nations Unies depuis sa création.

C'est ainsi que ce qui était encore impensable hier s'est réalisé aujourd'hui : en mars dernier, la communauté internationale s'est réjouie de l'indépendance de la Namibie obtenue après une âpre lutte de libération nationale. cette même année, nous avons tous applaudi la libération, après 27 ans d'emprisonnement, de Nelson Mandela. Et voici, il y aura bientôt deux mois, l'Allemagne de nouveau unie.

Une ère nouvelle faite de dialogue et de compréhension internationale émerge d'une part semble-t-il de l'amélioration grandissante du climat des relations entre les superpuissances et grâce aux efforts continus et inlassables de notre organisation d'autre part. Des progrès notables ont été enregistrés sur la voie de règlement de conflits régionaux qui compromettaient et faussaient la stabilité internationale de par la menace de conflagration générale qu'ils faisaient peser sur le monde. A citer notamment dans ce cadre, la conclusion des Accords de Taef et la poursuite des travaux de la Commission arabe tripartite qui constituent autant de victoires remportées sur la route menant le Liban à l'intégrité et à la stabilité retrouvées de son territoire, l'évolution de la question cambodgienne, sanctionnée par l'accord-cadre intervenu fin août dernier entre les cinq membres permanents du Conseil de sécurité, permettant d'augurer d'un cadre de règlement politique global en Asie du Sud-Est.

En matière de désarmement, tout un ordonnancement de traités, d'accords et de conventions s'est déroulé à nos yeux ces deux dernières années, dont le plus récent en date est le Traité sur la réduction des forces armées classiques en Europe, signé le 19 novembre de cette année à Paris, en sus de ceux consacrant depuis quelque temps les négociations bilatérales soviéto-américaines. Nous avons également noté une intensification accrue des réunions et des consultations internationales sur les questions liées au désarmement et à la sécurité internationale qui procédaient d'une prise de conscience plus que générale de la

Mme Razafitrimo (Madagascar)

nécessité d'asseoir le système de sécurité non plus sur la dissuasion militaire mais sur le désarmement et la confiance mutuelle, avec un intérêt grandissant pour le problème de transferts internationaux d'armements et comme résultante un ralentissement de la course aux armements. La toute prochaine assise inscrite dans ce contexte, annoncée lundi dernier par S. E. M. l'Ambassadeur de Malte, est la réunion des experts de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe sur le règlement pacifique des différends, qui se tiendra à Malte en janvier 1991.

Parallèlement, l'escalade de la crise du Golfe après l'invasion du Koweït par l'Iraq nous a rappelé brutalement qu'il existe encore de par le monde des bafouements des principes fondamentaux de la Charte de San Francisco, mettant souvent en jeu des conflits d'intérêts qui ne sont pas toujours justifiés, dans la mesure où les convenances nationales ou les rivalités politiques ou stratégiques, voire simplement d'ordre ethnique, persistent à prendre le pas sur le droit le plus élémentaire. Le peuple frère de la Palestine continue d'en subir les conséquences et des cas analogues sont à déplorer pour ne prendre que l'exemple du continent africain. La crise actuelle du Golfe est d'autant plus inquiétante qu'elle entretient à loisir des animosités latentes et attise par-ci et par-là de dangereux foyers de tension.

En outre, force nous est de reconnaître que le spectre des armes nucléaires reste toujours vivace en dépit des efforts et des appels réitérés des pays des zones ou régions déclarées dénucléarisées, comme Madagascar, et nous devons déplorer le non-aboutissement à ce jour des travaux de la Conférence du désarmement en matière d'armes chimiques.

Enfin, point n'est besoin de dire également que les atteintes aux droits de l'homme restent encore multiples.

La situation économique mondiale quant à elle demeure préoccupante à maints égards et risque de constituer un facteur de déstabilisation politique tant sur le plan national qu'international. Et la viabilité même de l'ère de paix amorcée tantôt, menace d'être compromise par l'écart chronique et sans cesse croissant entre les économies développées et celles en développement, alors que, paradoxalement, les statistiques avaient affiché l'an dernier une augmentation de 4,3 % du taux de la production de l'économie mondiale et que le commerce mondial aurait alors augmenté de 8,3 %.

Mme Razafitrimo (Madagascar)

Ajoutons à cela pour compléter ce tableau apocalyptique la pauvreté, l'injustice, la malnutrition, l'analphabétisme, le sous-développement, l'inégalité dans les ressources, la discrimination raciale et religieuse ainsi que les nouveaux défis lancés par la dégradation de l'environnement, la drogue et les maladies modernes.

C'est dire que nombreux sont les facteurs d'instabilité de la paix mondiale et que les résultats obtenus ne sont pas toujours à la mesure des espérances suscitées par la détente entre les deux grands et par les changements intervenus, dont le plus spectaculaire est sans conteste l'obsolescence de la bipolarité avec comme corollaire un consensus général sur la nécessité de penser et de façonner ensemble l'avenir, sur un pied d'égalité et sans que les rapports de force ne viennent primer la souveraineté d'Etat.

En effet, avec la nouvelle donne de notre ère de l'après-confrontation, une nouvelle approche globale multidimensionnelle est nécessaire à l'instauration d'une paix universelle et d'une stabilité durable dans un climat nouveau de coopération et de concertation. L'interdépendance fait que la construction et la gestion du monde ne relèvent plus de l'apanage de quelques Etats privilégiés, mais requièrent un système politique et économique juste et équitable. Ne nous y trompons pas, ce système donne certes des droits, mais comporte surtout aussi des obligations logiques et simples découlant de soi, à savoir notamment être à l'écoute des uns et des autres, prendre effectivement ses responsabilités respectives, cette dernière obligation impliquant tacitement un changement des mentalités aussi bien de celle de l'éternel passif que celle de l'ombre tutélaire. En ce qui concerne l'Afrique, nous sommes heureux de constater des efforts dans ce sens : face au drame du peuple libérien par exemple, sans attendre les attermolements d'instances dépassées par les événements, les pays de la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), ont pris sur eux d'envoyer à Monrovia, "une force d'interposition" pour arrêter les massacres de civils innocents.

En adhérant à l'Organisation des Nations Unies, les Etats Membres ont assumé une responsabilité collective libellée dans les dispositions de l'Article 1 de la Charte. Pour sa part, Madagascar entend respecter son engagement de contribuer à

"Maintenir la paix et la sécurité internationales et à cette fin : prendre des mesures collectives efficaces en vue de prévenir et d'écartier les menaces à la paix et de réprimer tout acte d'agression ou autre rupture de la paix, e-

Mme Razafitrimo (Madagascar)

réaliser, par des moyens pacifiques, conformément aux principes de la justice et du droit international, l'ajustement ou le règlement de différends ou de situations, de caractère international, susceptibles de mener à une rupture de la paix"

et ce, à travers l'Organisation des Nations Unies, qui reste et demeure pour nous le forum adéquat à vocation universelle, chargé de la prévention et de l'élimination des menaces à la paix et à la sécurité internationales.

Nous percevons cet engagement en termes de renforcement du rôle et de l'efficacité de l'Organisation et de ses principaux organes ainsi que du rôle du Secrétaire général, dans le respect des principes et des buts de la Charte, afin d'assurer à l'Organisation une utilisation rationnelle et productive de son potentiel, face aux bouleversements profonds et aux changements radicaux en cours et qui se répercutent inévitavelmente sur notre perspective d'avenir et sur la détermination du rôle que nous sommes appelés à jouer tous ensemble.

Ainsi, pour ce qui est du Conseil de sécurité, parallèlement au renforcement des succès du Conseil dans le règlement de certains conflits régionaux, l'accent pourrait être davantage mis sur les possibilités qu'il offre en matière de prévention et l'on pourrait envisager d'en faire un centre de prévention des crises.

Nous restons persuadés en effet que les Nations Unies sont le meilleur cadre de dialogues constructifs en vue du maintien de la paix et de la sécurité internationales, la dynamique de l'histoire ayant montré que les Nations Unies pouvaient y contribuer efficacement dès lors que, avec de la volonté, les intérêts égoïstes s'effacent au bénéfice de la communauté.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : La prochaine séance de la Commission se tiendra cet après-midi à 15 h 30. Au cours de cette séance, après la fin du débat général sur les points de l'ordre du jour relatifs à la sécurité, la Commission prendra des décisions sur les projets de résolution au titre du point 67 de l'ordre du jour, c'est-à-dire la question de l'Antarctique.

La séance est levée à 12 h 20.